

**Convention entre
Clisson Sèvre et Maine Agglomération
et
la commune de La Haye-Fouassière
pour le projet « TOPO(S)#3 LABEL PAROLE »**

Entre

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des Ajoncs – CS 89409 – 44194 CLISSON Cedex

Représentée par Jean-Guy CORNU, agissant en qualité de Président et autorisé à signer par la présente convention par la décision 09.2023-15 du 18 septembre 2023.

Ci-après désignée la CSMA,

ET

LA COMMUNE DE LA HAYE-FOUASSIERE

6, rue de la gare, 44690 La Haye-Fouassière

Représenté par M. Vincent Magré agissant en qualité de Maire et autorisé à signer par la présente convention par la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2025

Ci-après désignée la commune,

Préambule

Clisson Sèvre et Maine Agglo a signé un Projet Culturel de Territoire (PCT), approuvé au Conseil Communautaire du 25 mai 2021. Le PCT est une démarche départementale, en appui avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, pour le développement de la politique culturelle des territoires.

Dans ce cadre, plusieurs axes prioritaires ont été identifiés :

- Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- Explorer les originalités du territoire
- Structurer les forces vives pour le développement du territoire
- Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants
- Lier culture et projets structurants du territoire

Plusieurs chantiers sont apparus comme prioritaires : proposer des projets itinérants, valoriser des sites touristiques et/ou naturels, sensibiliser les habitants aux arts et à la culture, accompagner la mise en réseaux des associations et des partenaires culturels, avec des enjeux d'accessibilité, d'équité territoriale, d'attractivité et d'animation du territoire.

En réponse à ces chantiers, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose le projet **TOPO(S)**, un festival qui investit chaque année une commune du territoire, pour mettre à l'honneur son histoire, son patrimoine, ses originalités, et ses habitants. Des projets artistiques sont ainsi imaginés spécifiquement pour le territoire, avec l'implication et la participation des habitants.es.

Pour cette 3^{ème} édition, c'est la commune de **La Haye-Fouassière qui accueille TOPO(S)**, avec pour thématique principale : LA PAROLE.

Donner la parole à qui ? Aux habitants du territoire, enfants, adolescents, adultes, aînés, ceux que l'on n'entend jamais, ceux qui n'ont pas les mots, donner la parole aussi aux artistes aux écritures singulières. La parole sera intime, encyclopédique, murmurée, corporelle, documentée ou fictionnelle, l'envie est d'écouter les petites et les grandes histoires

Samedi 7 juin 2025 – Centre bourg de La Haye Fouassière

15h-19h / Bibliothèque Vivante – association Traits Portraits

15h-19h / Un p'tit vélo dans la tête – FotoSonor

15h-21h / Haies Vives – Benjamin Rullier.

15h / Parler de femmes inconnues - Pays d'Art et d'histoire du Vignoble Nantais

16h / Le bal à Bobby – cie NGC25

18h / Le P.A.R.D.I – cie Volubilis

19h30 / Titre définitif* (* titre provisoire) – cie Raoul Lambert

21h30 / carte blanche à Espèces d'Espaces Production

23h-00h / Fête de fin de tournage

00h-00h50 / Making-of

Le projet a une forte dimension participative : habitants, écoliers, collégiens, école de musique, troupe de théâtre amateur, EHPAD, viticulteurs, commerçants participent au projet. Buvette et restauration seront proposés tout le long de la journée, assurés par les commerçants ou foodtrucks privés.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de la commune pour l'accueil du projet **TOPO(S)#3 LABEL PAROLE** qui se déroulera le **samedi 7 juin 2025**.

Article 2 : Engagements des parties

Article 2.1 : Participation financière et prise en charge de LA HAYE-FOUASSIERE

Participation financière

Seront à la charge de la commune de LA HAYE-FOUASSIERE les frais suivants : participation de 5000 €

La commune de **LA HAYE-FOUASSIERE** s'engage également à :

Site en extérieur

Mettre à disposition gracieusement les espaces scéniques extérieurs suivants, conformément aux plans d'implantation de la manifestation :

- ✓ Rue de la Paix
- ✓ Square de la Paix
- ✓ Bois Geffray
- ✓ Rue du Bois Geffray
- ✓ Rue de la Gare
- ✓ Rue de la Sèvre
- ✓ Rue de la Garenne
- ✓ Square Jacques Anquetil

La commune autorise l'occupation du domaine public (pour les spectacles et l'espace restauration) à titre gratuit.

La commune devra :

- Mettre à disposition aux normes de sécurité du matériel communal suivant :
 - Le mercredi 4 juin:
 - 25 barrières Vauban / ganivelles
 - 10 tables
 - 10 chaises
 - 3 barnums (3x3)
 - 8 passe-câble
 - 2 coffrets électrique
 - 2 rallonges électriques
 - 6 squelettes poubelles
 - 2 cendriers portatifs
 - Le samedi 7 juin :
 - 11 baliroads
 - 5 blocs légo
 - 4 voitures-béliers
 - 1 transpalette
- Assurer les missions suivantes :

En amont :

 - Prévoir les arrêtés pour les déviations et la fermeture du périmètre
 - S'assurer de la fonctionnalité des WC publiques
 - Assurer la prise de contact avec les commerçants, viticulteurs et foodtrucks pour les bars et restauration
 - Faciliter la communication de TOPO(S) : relais sur les réseaux sociaux, diffusion du programme et affiche, installation des 4 banderoles (1 au rond-point de l'espace et 3 sur site le jour j)
 - Préparer le site du Bois Geffray : enlever les plots et plantes, tonte de la pelouse, avant le 4 juin
 - Mettre à disposition des salles (Sévria, Camélias, Jardin des artistes) avec le mobilier existant
 - Installer le fléchage des parkings avec les supports fournis par CSMA (dépôt au CTM le 27 mai).

Samedi 7 juin

 - Assurer les déviations conformément aux arrêtés
 - Installer les mobiliers de fermetures de voies à partir de 11h pour une fermeture du périmètre à 12h
 - Repli du mobilier de fermeture de voie à partir de 00h50 pour une réouverture à 1h30-2h
 - Repli des panneaux de déviation à partir de 1h30-2h
 - 1 élu référent tranquillité publique (spectacle / bar) durant l'ensemble du festival.
 - 1 élu référent pour la propreté du site durant l'ensemble du festival (s'assurer que les poubelles ne sont pas pleines. Changement sac si nécessaire)
 - Prévoir un référent technique le 7 juin qui soit joignable par téléphone : Agent d'astreinte LA HAYE-FOUASSIERE : Sébastien DANION 06-08-94-74-66
 - Mise à disposition d'une agente pour aider sur la Bibliothèque vivante

Salles communales

- Mettre à disposition gratuitement des espaces communaux suivants et prendre en charge les coûts des fluides pendant les périodes citées ci-dessous (eau, chauffage, électricité). La valeur de cette mise à disposition représente 9 500 € en application des tarifs municipaux.

- **Pour le projet de Bibliothèque Vivante :**

Salle Camélias

Jeudi 3 avril	12h-15h
Mardi 22 avril	15h-20h
Jeudi 24 avril	11h-16h
Mardi 29 avril	15h-20h
Mardi 6 mai	11h-16h
Mardi 13 mai	15h-20h
Mardi 27 mai	15h-20h
Mardi 3 juin	11h-16h
Mercredi 4 juin	18h-20h30

- **Pour Espèces d'Espaces**

Salle au pôle culturel :

Mardi 12 au vendredi 15 novembre
 Lundi 25, mardi 26, jeudi 28 novembre
 Lundi 16 et mardi 17 décembre
 Lundi 13 au vendredi 17 janvier
 Mardi 4 au vendredi 7 février
 Lundi 17 au samedi 22 mars
 Mardi 22 au samedi 26 avril
 Jeudi 22, vendredi 23, samedi 24, lundi 26, mardi 27 mai
 Lundi 2 au dimanche 8 juin

Hangar Petit St-Antoine

Pour un lieu de stockage + bricolage de janvier à mars 2025

Locaux place Pirmil

Pour un lieu de stockage + bricolage d'avril à juin 2025

- **Pour les loges et espace catering :** Du mercredi 4 au dimanche 8 juin 2025

Espace Sévria

Salles Camélias 1 et 2

Salle Jardin des artistes

L'ensemble des salles mis à disposition devront être rendu dans un bon état de rangement et de propreté.

Une visite du site accueillant le projet se fera en amont, en présence de la personne référente au sein de la commune et des équipes du Service Culturel BRAVOH !. Une fiche technique et un dossier de sécurité seront annexés à la convention.

Article 2.2 : Participation financière et prise en charge de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à prendre en charge :

- Le financement du PROJET (coût de cession, frais d'approche et droits voisins)
- La coordination générale du projet (lien avec les divers partenaires)
- La coordination technique du projet (location de matériel, embauche des intermittents, montage et démontage)
- La communication : réalisation et diffusion du programme et affiches, organisation de la conférence de presse

- La coordination administrative du projet :
 - Contractualisation avec les compagnies
 - En lien avec les compagnies : repérage sur site, accompagnement technique, coordination de la médiation
 - En lien avec les communes : accompagnement technique

Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage également à :

- Faire gardiennier le site du bois Geffray de nuit du 4 juin 2025 au 8 juin 2025
- Remettre en état les sites extérieurs et les salles mises à disposition
- Faire un état des lieux du matériel communal le 4 juin au matin
- Favoriser l'installation des foodtrucks pour la petite restauration : signature des conventions, vérification des besoins techniques et assurer l'installation le jour J (emplacement, branchement, questions diverses)
- Fournir les luminaires (guirlandes lumineuses) pour la scénographie de l'espace restauration
- Collecter les bacs de déchets après l'évènement

Article 3 : Billetterie – Prix des places - Invitations

L'ensemble des spectacles sont GRATUITS sans réservation.

Nous estimons à environ 1000 personnes la fréquentation sur la journée du 7 juin.

Article 4 : Communication, Relations publiques et médiation

Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à :

- Fournir les supports de communication (programmes, affiches, bâche...) à la commune et sera en charge de la diffusion de la communication.
- Favoriser un travail de médiation et de relations publiques avec les associations, les acteurs culturels / sociaux ou éducatifs de la commune

La commune s'engage à :

- Diffuser les programmes et affiche du projet à la mairie.
- Diffuser la communication sur les supports print (magazine communal, plaquette de programmation...) et numériques (site internet, réseaux sociaux)

Article 5 : Cession d'exposition

Il est convenu entre les parties que l'exposition « Haies Vives », réalisée dans le cadre du festival, sera remise à l'issue du festival à la Commune de La Haye-Fouassiere qui en fera l'usage qu'elle souhaite.

Article 6 : Règlement

Le règlement des 5000€ se fera par mandat administratif à l'issue du projet et à réception d'une facture émise par Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Article 7 : Durée de la convention

La convention prend effet entre les parties à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au règlement par la commune.

Article 8 : Annulation pour raison Sanitaire ou Météorologique

En cas d'annulation pour raisons sanitaires ou météorologique Clisson Sèvre et Maine Agglo ne demandera aucune participation à la commune. De même, le projet sera annulé et ne pourra faire l'objet d'un report.

Article 9 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 10 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait valoir, à l'expiration d'un délai de quinze jours.

Article 11 : Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nantes. Il est convenu entre les parties qu'une solution amiable au litige devra être recherchée en amont.

Pour la commune,
Le Maire, Vincent MAGRE

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo,
Le Président, Jean-Guy CORNU

À Clisson
Le 11/06/2025
Jean-Guy CORNU
Président

